

RÈGLEMENT DU CENTRE PÉRISCOLAIRE, DE LOISIRS & CLUB ADOS 1,2,3 Soleil & Les p'tits loups

1. FONCTIONNEMENT & HORAIRES

1,2,3 Soleil

Le centre périscolaire accueille des enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur les écoles de Pont de Vaux et fonctionne :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 / de 16h30 à 18h30.

Mercredi :

Accueil des enfants de 6 à 12 ans (du CP au CM2), de tous horizons.

- Les mercredis : Nous fonctionnons en 1/2 journée avec ou sans repas et en journée :

Matin seul : arrivée de 7h30 à 9h / départ de 11h30 à 12h

Matin + repas : arrivée de 7h30 à 9h / départ de 13h à 13h30

Repas + après-midi : arrivée de 11h30 à 12h / départ de 17h à 18h30

Après-midi seul : arrivée de 13h à 13h30 / départ de 17h à 18h30

Journée complète : arrivée de 7h30 à 9h / départ de 17h à 18h30

Le centre de loisirs accueille des enfants de 6 à 12 ans, de tous horizons et fonctionne pendant :

- Les vacances de février, d'avril, de juillet, **la dernière semaine d'août** et d'octobre : de 7h30 à 18h30 en journée.

Le club ados accueille des jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} de tous horizons et fonctionne pendant :

- Les vacances de février, d'avril, de juillet et d'octobre : de 9h à 18h en journée ou demi-journée.

Des séjours peuvent être organisés ainsi que des soirées.

Les p'tits loups

Le centre périscolaire accueille des enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur l'école de Saint Bénigne, il fonctionne :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h35 / de 16h15 à 18h45

Mercredi :

Accueil des enfants scolarisés de 3 à 6 ans (du PS au GS), de tous horizons.

- Les mercredis : Nous fonctionnons en 1/2 journée avec ou sans repas et en journée :

Matin seul : arrivée de 7h30 à 9h / départ de 11h30 à 12h

Matin + repas : arrivée de 7h30 à 9h / départ de 13h à 13h30

Repas + après-midi : arrivée de 11h30 à 12h / départ de 17h à 18h30

Après-midi seul : arrivée de 13h à 13h30 / départ de 17h à 18h30

Journée complète : arrivée de 7h30 à 9h / départ de 17h à 18h30

Tous les services sont gérés par une association loi 1901, dont les membres du bureau sont tous bénévoles.

2. ADMISSION

Toutes les inscriptions se déroulent sur le logiciel Défi-informatique. Chaque famille a un accès personnalisé. Toutes les informations demandées doivent être complétées sinon aucune inscription n'est possible.

Des pièces justificatives sont à fournir : les vaccins des enfants, le Projet d'Accueil Individualisé si besoin (1 fois par an) et le justificatif du quotient familial (tous les 4 mois).

3. TARIFICATION

Une adhésion à l'association est obligatoire, par famille et demandée annuellement. Elle est valable pour les 2 sites.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

	Habitants du territoire*	Habitants extérieur
Adhésion :	28 €	32 €
(VALABLE DE SEPTEMBRE A AOÛT)		

PERISCOLAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Tarif à la demi-heure

Heure matin, soir :

Q1 : de 0 à 700€	2.70€ l'heure
Q2 : de 701 à 1300€	2.80€ l'heure
Q3 : de 1301 à 1900€	2.90€ l'heure
Q4 : supérieur à 1901€	3€ l'heure

Goûter : 0,95€

MERCREDI

Tarif à la journée. Repas et goûter compris.

	1/2 journée		1/2 journée avec repas		Journée complète	
	Habitants du territoire*	Habitants extérieurs	Habitants du territoire*	Habitants extérieurs	Habitants du territoire*	Habitants extérieurs
QF1: de 0 à 700€	10,50 €	11,00 €	15,50 €	16,00 €	21,00 €	22,00 €
QF2: de 701 à 1300€	11,50 €	12,00 €	17,50 €	17,00 €	23,00 €	24,00 €
QF3: de 1301 à 1900€	12,50 €	13,00 €	18,50 €	18,00 €	25,00 €	26,00 €
QF4: > à 1901€	13,50 €	14,00 €	19,50 €	19,00 €	27,00 €	28,00 €

Possibilité d'un supplément « sortie » selon les frais occasionnés.

CENTRE DE LOISIRS

Tarifs à la journée. Repas et goûter compris.

	Habitants du territoire*	Habitants extérieur
QF1 :de 0 à 700€	21€	22€
QF2 : de 701 à 1300€	23€	24€
QF3 : de 1301 à 1900€	25€	26€
QF4 : supérieur à 1901€	27€	28€

Possibilité d'un supplément « sortie » selon les frais occasionnés.

AIDES « LABEL LOISIRS EQUITABLES »

Aides journalières de la CAF de l'Ain, applicable pour les mercredis (demi-journée avec repas & journée) et le centre de loisirs.

Aide à la journée

QF1 :de 0 à 600€	8€
QF2 : de 601 à 800€	6€
QF3 : de 801€ à 1000€	4€
QF4 : de 1001 à 1200€	2€

Ces aides sont maintenues jusqu'à épuisement de l'enveloppe de la CAF

* Participation financière des communes : Pont de Vaux / Saint Bénigne / Ozan / Gorrevod / Chavannes sur Reyssouze

4. RÈGLEMENT

Les factures du périscolaire sont disponibles via votre accès personnalisé du portail la fin de chaque mois écoulé et sont à réglées **au 10 du mois suivant**

Les factures du centre de loisirs sont disponibles via votre accès personnalisé du portail. Le règlement des vacances sont a effectué à la réservation.

Les règlements peuvent se faire par carte via le portail, par virement, par chèque ou par espèce :

- Pour les virements merci d'indiquer le nom et prénom de l'enfant ainsi que la référence du mois payé.
- Pour les chèques merci de les mettre à l'ordre « Association Familles Rurales » et de les déposer dans l'une des boîtes aux lettres de l'association.
- Pour les paiements en espèce, merci de l'effectuer auprès la directrice, le directeur adjoint ou le responsable du site.

Un supplément de 5€ vous sera appliqué pour tout retard de paiement.

Si le paiement n'est pas honoré dans le temps, l'association se réserve le droit de ne plus prendre en charge les enfants.

5. CONDITIONS D'ACCUEIL DES ENFANTS

PERISCOLAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

MATIN : Arrivée échelonnée : jeux de société, de coopération, collectif, lecture, dessin. Les enfants sont accompagnées à l'école.

SOIR : Les enfants sont récupérés à l'école. Accueil avec goûter collectif, jeux de société, de coopération, collectif, bricolages. Départ échelonné.

MERCREDI

Plan mercredi

Les mairies de Pont-de-Vaux et Saint-Bénigne ont exprimé leur volonté de collaborer étroitement avec les acteurs éducatifs locaux. Partager et mettre en cohérence les actions de l'ensemble des co-éducateurs (parents, enseignants, animateurs, intervenants associatifs...) ainsi est leur ambition de fédérer ensemble. Le PEDT est donc né en septembre 2022.

Conformément à la charte Plan-Mercredi, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

7h30 - 9h :	Arrivée échelonnée. Jeux, perle, dessin, lecture, temps libre... Moment de partage
9h-11h30 :	Activités
11h30-12h :	Arrivée et départ.
12- 13h :	Repas
13h-13h30	Arrivée et départ.
13h - 14h :	Temps libre et calme
14h-16h30 :	Activités
16h30 - 17h :	Goûter - Débriefe sur la journée
17h - 18h30 :	Départ échelonné. Jeux, salle de motricité, perle temps libre,

CENTRE DE LOISIRS

Vacances de février, avril, juillet, **dernière semaine d'août** et octobre

Accueil échelonné de 7h30 à 9h

Début des activités à 9h et fin des activités à partir de 17h avec repas et goûter

Départ échelonné de 17h à 18H30

Pour tout retards répétés et non prévenu, nous facturerons 1€ toutes les 5 minutes.

L'accueil des enfants en situation d'handicap

Pour l'accueil des familles avec des enfants en situation d'handicap, nous avons un animateur référent et avons mis en place un référentiel :

1. La rencontre : Rencontrer la famille et l'enfant. Mettre de visage sur des noms, évoquer les besoins, visiter les locaux
 2. Le rythme de l'accueil : s'ajuster aux besoins de l'enfant, aux contraintes des familles et évoluer progressivement
 3. Le groupe d'accueil : ne pas se focaliser exclusivement sur l'âge de l'enfant
 4. La gestion des groupes et son encadrement : favoriser les petits groupes pour augmenter la disponibilité des animateurs
 5. La communication : adapter les langages et diversifier les supports pour favoriser la compréhension.
- Nos locaux sont adaptés aux personnes en situation d'handicap (plan incliné, toilette et largeur des portes).

6. LES INSCRIPTIONS / DÉSINSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions des enfants s'effectuent sur le site défi-informatique via votre accès personnel.

Attention le logiciel ne fonctionne pas le dimanche

PERISCOLAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

L'inscription ou la modification des heures d'accueil pourront être modifiées jusqu'à 12h le jour ouvrable précédant (exemple le vendredi 12h pour le lundi).

Ceci afin d'assurer une gestion optimale des places dans la structure. Les parents doivent se tenir aux plages horaires ou jours demandés.

Toutes absences non justifiées ou modifications hors délais, seront à devoir. En cas de maladie, un certificat médical des enfants vous sera demandé **dans la non-possibilité de le fournir les heures resteront facturées en totalité.**

MERCREDI :

Pour les mercredis l'inscription ou la modification des jours d'accueil pourront être modifiées 48h à l'avance (dernier délais lundi avant 12h pour le mercredi suivant)

Toutes absences ou modifications non signalés 48h à l'avance, seront à devoir. En cas de maladie, un certificat médical des enfants vous sera demandé **dans la non-possibilité de le fournir la journée restera facturée en totalité.**

Dans le cas où un certificat eût été fourni, seul le repas sera à votre charge.

CENTRE DE LOISIRS

Les inscriptions s'effectuent aux dates communiquées via Facebook, école, publicité et mail.

Aucune désinscription n'est possible dès réservation et paiement effectué.

L'annulation pour raisons médicales est tolérée avec un **certificat médical des enfants**. Dans l'impossibilité de le fournir la journée restera facturée en totalité.

Dans le cas où un certificat eût été fourni, seuls les repas seront à votre charge. Le reste du séjour vous sera remis **en avoir** pour de prochaines vacances.

7. SORTIES

Lors des sorties, une participation des adhérents sera demandée à hauteur des besoins. **Les horaires peuvent être modifiés en fonction des sorties.**

8. ACTIVITÉS ET SORTIES

Un programme d'activités et de sorties est disponible sur les réseaux sociaux de l'association et dans le hall du centre.

Pour diverses raisons, ce programme peut être modifié (mauvais temps, absence...).

L'équipe d'animation s'efforcera de faire du mieux possible pour ne pas perturber ce programme. Des activités seront proposées aux enfants, ils auront le choix entre des activités manuelles, sportives, culturelles, physiques, scientifiques

L'accueil est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports.

PERISCOLAIRE / MERCREDI :

La réglementation du périscolaire impose un animateur pour 14 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants chez les plus de 6 ans.

La réglementation du mercredi impose un animateur pour 10 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants chez les plus de 6 ans.

CENTRE DE LOISIRS

La réglementation impose un animateur pour 8 enfants chez les moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants chez les plus de 6 ans.

CLUB ADOS

La réglementation impose un animateur pour 12 ados.

Par conséquent, nous pouvons être amenés à refuser une inscription de jours complémentaires si nous n'avons pas le nombre requis d'animateurs

9. OBJETS PERSONNELS

Les doudous et sucettes sont acceptés pendant les siestes. Tous les autres jouets (cartes, billes...) ne sont pas interdits mais en cas de disputes, l'objet sera confisqué et rendu en fin de journée.

L'accueil n'est en aucun cas responsable de ces objets personnels (vol, dégâts, échanges...).

10. ASSURANCE - URGENCE - SECURITE

L'accueil est assuré auprès de SMACL.

L'établissement n'est pas habilité à délivrer des médicaments aux enfants même sur ordonnance (sauf si présence d'un P.A.I, merci de nous fournir une copie)

Comme indiqué dans les modalités d'admission, une fiche sanitaire est à compléter. Veuillez prendre garde à bien noter vos numéros de téléphone (et les numéros de ceux qui peuvent vous remplacer) et à informer la direction de tout changement.

En cas d'urgence, l'équipe d'animation prendra les mesures nécessaires et dès que possible, vous en informera.

À la suite des mesures du plan Vigipirate, les locaux peuvent être fermés à clé en présence d'enfant.

Si c'est le cas, pour venir chercher vos enfants, il vous suffira de sonner pour qu'un animateur ou une animatrice viennent vous ouvrir.

Merci de nous signaler toutes modifications dans la liste des personnes autorisées à venir récupérer votre ou vos enfant(s). Les cartes d'identités des personnes autorisées à venir récupérer votre ou vos enfant(s) sont susceptible d'être demandées.

Le projet éducatif et pédagogique est à votre disposition dans les locaux du centre.

Ce règlement intérieur a été établi par l'équipe d'animation et la direction, il est nécessaire pour un bon déroulement du centre. Nous vous demandons de bien vouloir le consulter et le respecter. Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Nous vous en remercions.

L'équipe pédagogique

Siège social

Association Familles Rurales

✧ **1,2,3 Soleil**

« 1 Rue de l'Ecole »

01190 PONT DE VAUX

☎ 06.60.65.98.42

📧 centre123soleil@hotmail.com



1,2,3 soleil 01



✧ Site « **Les p'tits loups** »

« 1 Moulin-Mairie »

01190 SAINT BENIGNE

☎ 03.85.30.30.92 / 07.83.35.28.10



Les p'tits loups 01



✧ **Club Ados**

« 1 Rue de l'Ecole »

01190 PONT DE VAUX

☎ 06.60.65.98.42



ClubAdos01



Date de mise en application : 01/09/2025